

Réalisation du projet de «Brasserie solidaire» à Planoise - Phase de réalisation - Financements nécessaires à la mise en œuvre du projet

Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :

1. Le sens du projet

L'opportunité de la cessation d'exploitation de la «Brasserie de l'Europe», place de l'Europe à Planoise, a été le point de départ, fin 2004, du projet «Bistrot solidaire» devenu depuis le projet «Brasserie solidaire».

Parti d'une action collective de remobilisation menée par des travailleurs sociaux du CCAS avec un groupe de 12 femmes du quartier de Planoise, ce projet poursuit 3 objectifs à partir d'une même démarche d'insertion par l'activité économique :

- *une activité de restauration* : brasserie, pour les gens qui travaillent à Planoise en proposant aux nombreuses structures employeuses de la zone, une nouvelle offre de restauration différente de l'offre existante (ouverture en soirée, plat du jour «brasserie»...),

- *une activité complémentaire à celle du théâtre* : pour les gens qui se divertissent ou se cultivent sur Planoise, en coopération étroite avec le Théâtre de l'Espace (concept de soirée «tout compris» avec repas et spectacle sur le même lieu),

- *une activité en lien avec la redynamisation sociale et urbaine* du quartier, dans le cadre du PRU, pour les gens qui vivent à Planoise grâce à des partenariats avec les associations locales (Monde des saveurs) et une offre de services adaptés aux besoins des habitants (mise à disposition de salles, organisation d'évènements...).

La finalité est de parvenir à ce que cette brasserie apporte pleinement sa contribution au «mieux vivre ensemble» à Planoise en coopération avec tous ceux qui se sont mobilisés sur ce projet.

2. Le concept du projet

Le projet se propose de créer une brasserie dont l'identité sera fortement en lien avec le Théâtre de l'Espace.

L'exploitation de la brasserie est prévue à raison de 48 semaines par an sur des plages horaires étendues pour permettre une offre de services diversifiée :

- repas du midi jusqu'à 15 h à destination des salariés et des habitants du quartier avec des plats variés, de bonne qualité et facile à préparer pour un service rapide,

- repas du soir entre 17 h et 20 h à destination des spectateurs et des habitants du quartier,

- mise à disposition d'une salle pour les groupes et associations du quartier,

- activités «café-bar» ouvert avant et après les repas, le café-bar pouvant être la salle d'attente et de détente du Théâtre de l'Espace,

- activités de terrasse qui pourraient être associées à des animations d'été.

Au regard d'expériences similaires et en fonction des objectifs visés, le dimensionnement de l'équipe d'exploitation est envisagé comme suit :

- 3 permanents avec :

- * un responsable d'exploitation, essentiel au développement des activités,
- * un cuisinier, ressource clé garant de la qualité des repas qui seront réalisés,
- * un chef de salle.

- une équipe de 4,3 équivalents temps plein composée de personnes en insertion ou réinsertion professionnelle.

3. La structure juridique en charge du projet

3.1 Le travail préparatoire

Le GARE-BTT, reconnu pour ses compétences en matière d'ingénierie d'insertion, s'est vu confier la démarche de mise en œuvre opérationnelle du projet. Il s'est appuyé pour cela sur l'expérience du cabinet ENSO, en matière d'économie sociale, pour formaliser les éléments du projet et s'assurer de sa faisabilité.

3.2. Le maître d'œuvre

Il a fait l'objet de recherches à partir de situations similaires au projet bisontin.

Après une orientation vers la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, c'est la structure associative qui a été retenue, dans un premier temps, pour initier ce projet social. Cette structure pourra être transformée à moyen terme en fonction du développement de l'action.

Cette association en cours de constitution regroupera les membres associés au projet, à savoir :

- le GARE-BTT,
- le Théâtre de l'Espace,
- l'Association «le Monde des saveurs» et d'autres associations planoisiennes,
- autres personnes morales ou physiques.

4. Les besoins financiers nécessaires au projet

Pour mettre en œuvre ce projet innovant, il est nécessaire de permettre un certain nombre d'investissements et de soutenir le démarrage de la Brasserie solidaire.

Les investissements se composent :

- du rachat d'un fonds de commerce pour 115 000 €,
- d'aménagements de locaux et d'achats de matériels pour une somme résiduelle de 85 000 € compte tenu d'un autofinancement de l'association à hauteur de 40 % sur le total des travaux qui s'élève à 142 000 €.

Le soutien nécessite :

- une aide à l'exploitation à hauteur de 89 662 € au travers les différents dispositifs liés aux actions d'insertion,

- une aide au démarrage à hauteur de 55 000 €.

État, Région, Département, CAGB, ont été sollicités pour contribuer à la concrétisation de ce projet et la participation financière de chacun se traduit dans le tableau ci-après :

Sources	Investissement		Fonctionnement		Totaux
	Fonds de commerce	Aménagements et matériels	Aide à l'exploitation	Aide au démarrage	
Ville de Besançon	40 000		15 000	5 000	60 000
CCAS	75 000				75 000
CAGB		20 000		5 000	25 000
Département		30 000	4 961	10 000	44 961
Région		35 000	27 941		62 941
FSE				15 000	15 000
État			41 760		41 760
Fondations				20 000	20 000
Totaux	115 000	85 000	89 662	55 000	344 662

5. La contribution de la Ville à la concrétisation du projet

Au cours de la séance du 6 avril 2006, le Conseil Municipal avait :

- approuvé l'opération dont les modalités ont été rappelées ci-dessus,
- décidé d'un apport en compte courant d'associé pour une durée maximale de 2 ans éventuellement renouvelable une fois, auprès de la SAIEMB à hauteur de 115 000 €.

Compte tenu de ce qui précède et pour permettre à l'association d'engager le processus de réalisation du projet, il convient de la doter :

- d'une subvention de 115 000 € financée par la restitution de l'avance en compte courant apportée par la Ville à la SAIEMB,
- d'une aide de 20 000 € (15 000 + 5 000) pour lui assurer de bonnes conditions de démarrage.

Au terme du présent rapport, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet dont les modalités sont décrites dans le rapport,
- décider le versement d'une subvention de 115 000 € à l'association maître d'œuvre du projet «Brasserie solidaire»,
- décider le versement d'une aide au démarrage de 20 000 € à l'association maître d'œuvre du projet «Brasserie solidaire».

En cas d'accord, la somme de 20 000 € sera prélevée au chapitre 65.523/6574. 6038 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01/022 CS 20200 du budget primitif 2007.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre du projet,

- d'approuver les ouvertures de crédits portant décision modificative telles que présentées ci-après :

* 115 000 € en recettes d'investissement au chapitre 27.523/274.6038 CS 20200 «Prêt Brasserie Solidaire»,

* 115 000 € en dépenses d'investissement au chapitre 204.523/2042.6038 CS 47047 «Subvention d'équipement Brasserie Solidaire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.